

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 03 octobre 2023 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE, M. GATTONE Emmanuel, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, M. NOUVELLE Philippe, Mme DELCOUR Petra, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, M. LESEGRETAIN Bernard, Mme SLADE Judith, M. FERRARI Antoine, Michel CHANEL, Mme LACHAUX Laurie,

Excusés, M. LACHAUX Patrice, M. DU BOIS Jérôme, Mme LENG-GOLLIET Amély

Procurations : M. LACHAUX Patrice à M. BAGUET André, M. DU BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel, Mme LENG-GOLLIET Amély à Mme LACHAUX Laurie

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil 5 septembre 2023

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

Point n°2 : Convention de reversement PUP EUROPEAN HOMES

Point n°3 : Convention de reversement PUP COGEDIM

Point n°4 : Admissions en non valeurs

Point n°5 : Délégation de service public pour l'accueil de loisirs : Alfa3A – Avenant n°2

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°6 : Convention relative à la distribution des secours

VIE ASSOCIATIVE

Point n° 7 : Subventions Tour du Léman 2023

Point n° 8 : Compte-rendu de la commission

TRAVAUX / FORETS/SECURITE

Point n°9 : Conventions ONF – 2023 : Ventes groupées de bois / Assistance technique à donneur d'ordre

Point n°10 : Programme de coupes 2024

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°11 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°12 : Travaux de la commission Solidarité/CCAS

INTERCOMMUNALITE

Rapports d'activité 2022 de Pays de Gex Agglo

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h04

M. Luc POURRIER est nommé secrétaire de séance

Mme la Maire informe les membres du conseil que le point n°2 est reporté. Un avenant modifiant la date des travaux et une nouvelle convention de reversement seront à délibérer d'ici la fin de l'année.

Approbation du procès-verbal du 05 septembre 2023

Mme Pommès fait part que les remarques concernant le Jivahill n'ont pas été reprises dans le procès-verbal, qu'il ne reflète pas les commentaires de certains élus.

Mme la Maire demande quelles remarques doivent figurer.

Est ainsi rajouté :

M. Nouvelle a fait part qu'il souhaitait mener une réflexion avant de se prononcer à nouveau sur le positionnement de la Commune consistant au refus que le JivaHill s'installe de l'autre côté de la route d'Harée.

Mme la Maire demande si les membres du conseil souhaitent que ce point soit revu ?

Mme Pommès répond que cela avait été confirmé lors du conseil du mois de septembre par trois conseillers.

Mme la Maire précise que ce sujet peut être débattu lors d'une réunion informelle ou en commission d'urbanisme.

M. Gattone fait part qu'il avait un pouvoir au conseil du mois de septembre et demande s'il est pris en compte ? Mme la

Maire répond que non, il faut discuter en amont des sujets abordés avec les mandants concernant les prises de positions.

FINANCES

Point N°1 Factures et engagements

M. Baguet demande si la Commune a racheté une épareuse ? Madame la Maire répond oui, elle avait 40 ans.

Point N°2 Convention de reversement dans le cadre du PUP EUROPEAN HOMES - Rue de la Montagne

Point retiré, sera reporté ultérieurement.

Point N°3 Convention de reversement dans le cadre du PUP COGEDIM - Route du Col

Mme la Maire rappelle que le 31 mai 2021 la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, la Commune de Crozet ont signé conjointement la convention de Projet Urbain Partenarial avec la société COGEDIM SAVOIES LEMAN en vue d'une opération immobilière de 47 logements dont 12 logements locatifs sociaux située rue de la Montagne à Villeneuve. Un avenant a été signé conjointement le 21 juillet 2023.

La participation demandée à la société COGEDIM SAVOIES LEMAN concerne :

- L'extension du groupe scolaire comprenant deux classes,
- D'aménagements sécuritaires de la RD89 / rue de la montagne / chemin des Nants
- L'extension du réseau électrique.

Le montant de la participation reversée à la commune par la Communauté d'agglomération est convenu comme suit :

- 32.63 % du coût de l'extension du groupe scolaire, soit 36 866.25 € HT
- 3 % du coût des aménagements sécuritaires de la RD89 / rue de la montagne / chemin des Nants, soit 8 501.59€ HT ;
- Coût des travaux de sécurisation, y compris acheminements doux, de la route du col 102 864.00 € HT (80 % pour le secteur 1 soit 100 464.00 € HT, 30 % pour le secteur 2 soit 2.400.00 € HT)
- 100 % du coût des travaux d'extension du réseau électrique, soit 30 000,00 € HT.

M. Chanel indique que le nombre de logements n'est pas indiqué dans cette convention. Mme la Maire précise qu'ils le sont dans la convention initiale. La présente convention concerne les montants de reversements.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ACCEPTER les modalités d'exécution de la convention PUP COGEDIM SAVOIES LEMAN

D'AUTORISER Mme la Maire à signer la convention de reversement avec la Communauté d'Agglomération

Point N°4 Admissions en non valeurs

Mme la Maire propose aux membres du conseil d'admettre en non-valeur du Budget principal les lignes suivantes qui correspondent à des écarts de paiement de factures de restaurant scolaire datant de 2019. Parfois les payeurs oublient les centimes lors des paiements et cela donne des écarts.

Mme la Maire ajoute que prochainement, il y aura également une admission en non-valeur à délibérer au CCAS.

M. Chanel soulève que pour 15 € cela demande beaucoup de temps de travail et d'administratif.

M. Nouvelle demande si l'on est remboursé concernant les secours en montagne. Madame la Maire précise que cette question va venir dans un point suivant.

Admissions en non valeurs :

Réf R-26-1 montant 13.40€

Réf RT-56 montant 2.56€

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ADMETTRE en non-valeur les montants référencés ci-dessus.

Point N°5 Délégation de service public gestion et accueil de loisirs : avenant n° 2

Mme la Maire rappelle aux membres du conseil que depuis la rentrée scolaire 2023, le temps méridien a augmenté de 30 minutes. 4 animateurs, mis à disposition par Alfa3a, encadrent le temps méridien avec les agents de la commune.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 25 septembre 2023 pour émettre un avis sur l'avenant n°2 concernant le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'accueil de loisirs et a donné un avis favorable.

Celui-ci concerne l'augmentation de 30 minutes du temps méridien qui impacte le budget prévisionnel 2023 du délégataire. Cette augmentation engendre une incidence financière sur le marché de l'ordre de 8.11%, soit une augmentation de 5 946€ à charge pour la commune.

La participation de la collectivité pour 2023 s'élèvera à 79 266€.

Pour l'année 2024, Alfa 3a sera rencontré prochainement pour la présentation du budget prévisionnel 2024.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

D'APPROUVER l'avenant N°2 du contrat de délégation entre la Commune de CROZET et ALFA 3A.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'avenant n°2 avec le candidat ALFA 3A.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°6 Convention relative à la distribution des secours

Mme la Maire expose que cette convention concerne l'organisation des secours en montagne avec le Syndicat Mixte des Monts Jura.

Le SMMJ est chargé, pour le compte de la commune, sous l'autorité de la Maire et sous la conduite du Responsable du Service des Pistes, d'assurer les opérations de secours telle que définies à l'article 2 du présent contrat au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du domaine skiable de la commune de Crozet.

Mme la Maire donne lecture de la convention à l'assemblée.

Elle précise que le SMMJ procède aux secours, puis envoie les factures à la commune qui est chargée de refacturer aux blessés par le biais du Trésor Public.

Les tarifs des secours sur piste et les tarifs des ambulances seront délibérés à la fin de l'année.

M. Nouvelle demande le nombre de secours qui n'ont jamais été remboursés ?

Mme la Maire propose de faire le bilan de la saison dernière lors du vote des prochains tarifs.

M. Nouvelle fait remarquer que dans la convention il est précisé que la procédure des secours est de la compétence de la Maire. Mme la Maire répond par l'affirmative, que le maire est responsable de ce qui se passe sur sa commune.

M. Nouvelle demande si les tarifs hors-pistes rentrent également dans la convention. Il lui est confirmé que les interventions hors domaine skiable sont bien incluses.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention relative à la distribution des secours avec le Syndicat Mixte des Monts Jura.

VIE ASSOCIATIVE

Point N°7 Subvention pour le Tour du Léman du 25 août 2023

M. Lequin rappelle aux membres de l'assemblée que ce sujet a été évoqué lors d'un conseil précédent.

Le budget fourni par l'association présente une dépense de 20 000 € par jour. L'association sollicite 3000€ auprès de la Commune. Le budget global pour les 3 jours d'organisation du Tour du Léman Juniors s'élève à 63 551.65 € en dépenses et 64 286.42 € en recettes.

Mme la Maire fait part à l'assemblée que l'étape organisée à Crozet s'est très bien déroulée, et que l'Union Cycliste Gessienne serait intéressée pour organiser d'autres manifestations sur la commune.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

L'attribution d'une subvention à hauteur au Comité d'Organisation du Tour du Léman Junior

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2023.

Point N°8 Compte-rendu de la commission

M. Lequin fait part du compte rendu de la commission :

- Vide-grenier du 24 septembre : 250 sur 300 emplacements ont été vendus. Le vide grenier a eu du succès et s'est bien déroulé.
- Foulée de Crozet le 1^{er} octobre : cette manifestation est organisée par le Comité de jumelage. Mme Delcour qui a participé à l'organisation fait remarquer que c'est un bel évènement mais compliqué dans la mise en œuvre. L'équipe de bénévoles en place connaît très bien les tâches qui leur incombent mais ne transmettent pas vraiment les missions à réaliser.

Mme Reboul Salze indique que le président du Comité de Jumelage lui avait fait part qu'il cherchait des repreneurs pour l'organisation de cette manifestation. Elle ajoute que c'est une manifestation importante pour la commune malgré les quelques incidents dans le départ des courses qui ont été rectifiés par la suite.

Mme Cottin fait part que pour la course du Tour du Léman, les signaleurs sont venus en amont, qu'une personne leur a expliqué leur rôle pour être bien briefé. Elle ajoute que pour la restauration de la foulée il faudrait trouver une autre solution.

Mme Delcour souhaite aider de nouveau l'an prochain mais souhaite faire passer le message lors d'une prochaine réunion pour que les nouveaux bénévoles soient un peu plus intégrés.

Mme Reboul Salze demande si la Jeunesse de Crozet fait partie de l'organisation ? il est répondu non.

M. Lequin précise qu'une réunion de débriefing va être prochainement organisée.

- Vogue de la Jeunesse de Chevy Crozet : l'association souhaite organiser une vogue au mois de juin prochain à Crozet qui se déroulerait sur 2 jours. Ils vont être rencontrés au mois d'octobre pour déterminer les activités et animations proposées.
- M. Lequin fait part que Crozet Associations aurait besoin d'une sono. Il pourrait leur être proposé une subvention exceptionnelle.
- Nettoyage de printemps : il aura lieu le 6 avril 2024.
- Journée des associations : Elle aura lieu en même temps que la vogue de la Jeunesse les 15 et 16 juin.
- Elections européennes : Elles auront lieu les 9 et 16 juin 2024.

TRAVAUX/ FORET/SECURITE

Point N°9 Conventions ONF – 2023 : Ventes groupées de bois / Assistance technique à donneur d’ordre

M. Baguet André présente les deux conventions de l’ONF concernant la vente de bois groupée entre l’ONF et la Commune de Crozet sur la parcelle 16 pour un volume d’environ 400m3 et une Convention d’assistance technique à donneur d’ordre pour la même parcelle, soit la parcelle 16.

Ce point a été évoqué lors du conseil municipal du mois de septembre, mais retiré pour une vérification des prix proposés.

M. Baguet informe que le prestataire a changé et que les prix sont moins chers.

La nouveauté de cette convention sera le prix de vente qui se fera au mètre cube et non plus au stère.

Le stère est à 35€, il faudra le vendre à 42.80€ le m3.

M. Lequin demande si aujourd’hui les stères sont bien vendus ? M. Baguet confirme que oui. Il y a eu 152 stères vendus l’an dernier.

Mme Mosteiro demande quel volume cela représente-t-il ? M. Baguet précise que l’on coupe en fonction des besoins. Elle ajoute qu’à priori d’autres communes n’arrivent pas à vendre tout ce qu’ils ont en réserve.

M. Baguet indique que la commune ayant une chaudière bois est une opportunité car tous les bois morts sont utilisés. Concernant la convention de donneur d’ordre, celle-ci est une formalité qui permet de confier à l’ONF la conduite des chantiers d’exploitation. Mme la maire rappelle que la commune a passé une convention pour une gestion de la forêt durable avec l’ONF et remercie M. Baguet pour son travail sur la gestion des bois.

Les membres du conseil municipal, à l’unanimité décident :

D’AUTORISER Mme la Maire à signer la convention de vente de bois groupée.

D’AUTORISER Mme la Maire à signer la convention d’assistance technique à donneur d’ordre.

Point N°10 ONF : Programme de coupes 2024

M. Baguet fait part à l’assemblée du programme travaux de coupes de l’ONF pour l’année 2024.

Proposition d’Etat d’Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : CROZET

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume presumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification OIF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois forain	Autre vente gré à gré	Délivrance
39	IRR	120	2	2020	Supp.	Martelage déjà effectué (affouage habitants).						
10	IRR	688	9,3	2024	2025	Bois verts pour le moment.						
11	IRR	496	9,2	2024	2025	Bois verts pour le moment.						
24	IRR	479	9,6	2022	2024							
35	IRR	413	11,8	2024	2024							
30	IRR	567	9	2024	Supp.	Martelage produits accidentels 2019 et 2022			<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l’aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l’ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l’ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Les membres du conseil municipal, à l’unanimité décident :

1 – D’ APPROUVER l’Etat d’Assiette des coupes de l’année 2024 présenté ci-dessus

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – D'INFORMER le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

URBANISME

Point N° 11 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Mme REBOUL Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro	Dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux cerfa	Date de décision	Décision arrêtée
DP00113523B0073	01/09/2023	PINEY Henri	Chapeaux 01170 CROZET	Clôture bois à claire voie sur mur existant et création d'un mur bahut surhaussé par une clôture bois à claire voie. Hauteur mur 40/60 selon topographie du terrain, clôture au-dessus de 70 cm.	01/10/2023	TACITE
DP00113523B0072	31/08/2023	SAS HOMELOG - M. BELLOULOU Ezeckiel	76 chemin du Quart 01170 CROZET	Installation de 10 panneaux photovoltaïques noirs mats en surimposition à la toiture SUD EST du bâtiment pour une surface de 18.24 M ² (puissance de l'installation : 3.75 Kwc). Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain. La production sera autoconsommée (-60%) et le surplus (-40%) revendu à l'obligation d'achat. A l'attention des architectes des Bâtiments de France : Ce projet ne porte que sur des panneaux solaires classiques, et non des tuiles solaires.	12/09/2023	OPPOSITION
DP00113523B0071	23/08/2023	COTTIN François	107 rue de la Ramaz 01170 CROZET	Changement du portail et du portillon de la cour de la marque CETAL - Modèle "PEGASE", plein sur le bas et ajouré sur la haut, couleur "maro" (chêne doré aspect rouille). Portail 2 vantaux : hauteur 130 cm portail et portillon - Portail : 3130 cm et portillon 1060 cm de large.	23/09/2023	TACITE
DP00113523B0070	07/08/2023	REGAUD Marc Antoine	261 rue du Jura 01170 CROZET	Réfection complète du toit, comprenant : l'isolation complète en sarking, le changement de la couverture (tuiles mécaniques similaires à celles existantes), le changement de la ferblanterie, le remplacement d'anciennes trappes de toit par des velux, l'ajout de 3 velux à de nouveaux emplacements. Surface totale du toit : 350 M ² . Aucune construction n'est prévue.	22/09/2023	TACITE
CU00113523B0038	21/07/2023	PROVENAZ Laurent	Chappet 01170 CROZET	Détachement d'un lot à bâtir de 650 M ² avec accès depuis une voie privée existante. L'accès au lot bâti est conservé.	08/09/2023	POSITIF
PC00113523B0016	06/07/2023	GEHANT Benoit	14 impasse du Pré Burtin 01170 CROZET	Agrandissement de la surface habitable en prolongement du rez-de-chaussée. Modification toiture. Création pergola et suppression avancée de toiture.	13/09/2023	FAVORABLE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 12 Travaux des commissions Solidarité / CCAS – Enfance Jeunesse

Solidarité / CCAS :

Mme Cottin souhaite saluer le courrier de M. Dunand, Président de Pays de Gex Agglo adressé à l'ARS qui alerte sur la pénurie de praticiens dans le Pays de Gex et qui devient très problématique.

L'opération brioche aura lieu le 13 octobre devant l'école et le 14 devant le restaurant la Table du 195 avec la participation de la Jeunesse de Crozet.

M. Lequin demande d'où viennent les brioches. Elles sont fournies par la boulangerie Humbert de Saint-Jean de Gonville, le même boulanger qui approvisionne le distributeur et fournit le pain au restaurant scolaire.

Mme Mosteiro ajoute que le distributeur connaît un grand succès

Information enfance / jeunesse :

Mme Mosteiro annonce que les effectifs de l'école sont en baisse et qu'il est probable qu'une classe ferme pour la rentrée 2024. Cette tendance sera à confirmer dans quelques mois. 42 enfants vont partir au collège à la fin de cette rentrée scolaire et il y a peu de nouveaux inscrits.

Mme Cottin ajoute que malgré la construction de nouveaux logements, ceux-ci sont souvent occupés par des couples sans enfants.

Transports en commun :

M. Nouvelle demande si les travaux pour les arrêts de bus sont prévus ? Mme Mosteiro confirme et que des devis sont en cours. Le plus urgent est l'aménagement des arrêts devant le restaurant La Table du 195. Pour les arrêts de l'école et d'Avouzon, les marquages sont à prévoir.

INTERCOMMUNALITE

- Rapports d'activité 2022 de Pays de Gex Agglo : Madame la Maire informe que le rapport présente l'ensemble des compétences est disponible en ligne sur le site de l'agglomération.
- Rapport d'activités de la compétence gestion et valorisation des déchets : Mme la Maire présente le rapport 2022. La quantité de déchets tous confondus représente 591kg par habitant soit -7% par rapport à l'année précédente. Cela comprend 236kg qui sont déposés en déchetterie, 92kg de déchets verts ou cartons des communes, 90kg de déchets en collecte sélective (emballages) et il reste 172 kg d'ordures ménagères incinérées. Sur ces 172 kg, 86kg pourraient encore être triés ou compostés, 16 kg de déchets de gaspillage alimentaire et 20kg qui pourraient être déposés dans les points verts. En janvier 2024, chaque habitant devra avoir une solution pour recycler ses biodéchets. Une expérimentation de bornes en ville pour déposer les biodéchets est en cours. Concernant l'habitat individuel, les composteurs et la mise à disposition de lombricomposteurs pour les collectifs est proposée. Pour les petites résidences, des composteurs partagés sont également proposés. Des composteurs de quartier sont à l'étude et devront être gérés par des maître composteurs. Mme Mosteiro demande qui récupère le compost ? Mme la Maire précise que ce sont des associations, des bénévoles ou les collectivités. M. Nouvelle demande ce qu'il en est des incivilités ? Madame la Maire répond que c'est un sujet difficile, un travail est fait avec la Gendarmerie et des juristes. Il faut impliquer les communes et les bailleurs. Dans les collectifs, peu de communication est faite. Les incivilités coûtent à Pays de Gex Agglo près de 500 000 €. M. Chanel ajoute que le Pays de Gex obtient de bons chiffres en termes de recyclage confirmés par le SIVALOR. Madame la Maire confirme que cela prouve le bon fondement de la redevance incitative. Le déploiement de la mise en place des conteneurs semi-enterrés va être mise en pause afin de faire un état des lieux et avoir du recul sur ce dispositif. M. Baguet ajoute qu'en Allemagne, le plastique est consigné.

INFORMATION DIVERSES

- Mme Reboul Salze informe l'assemblée que les services de la Gendarmerie ont été rencontrés dernièrement. Il est conseillé de bien fermer ses portes, il y a une recrudescence de cambriolages en période automnale.
- Mme Lachaux fait un point concernant la sécurité incendie. Quelques petits travaux étaient à faire pour l'école. Ceux-ci ont été réalisés. Concernant le recyclage secourisme, une formation est prévue à la fin de l'année pour les agents communaux et le personnel d'école. Alfa3a a également été contacté. Au sujet du Plan de Sauvegarde Communal, Mme Lachaux souhaiterait pouvoir le mettre à jour. Elle fait part qu'elle a participé à une réunion sur les feux de forêt, la commune de Crozet ne figure pas dans les communes à haut risque.
- Vélos en libre-service : une réunion de présentation préalable au conseil a eu lieu. Mme Reboul Salze soulève que le projet est intéressant seulement si toutes les communes proposent le même service pour qu'il y ait une interconnexion. Mme Mosteiro indique que Saint-Genis-Pouilly, Gex et Divonne-les-Bains proposent désormais des stations en libre-service. Elle ajoute que c'est intéressant pour les communes plus citadines. A Crozet c'est uniquement du pendulaire et qu'il n'y a pas de circulation dans le village. Mme Lachaux soulève qu'il peut être

intéressant de l'envisager pour les déplacements de loisirs et pas uniquement professionnels. Mme Reboul Salze aimerait avoir une carte globale du Pays de Gex proposant ce service et de voir les interconnexions avec les bus existants. M. Pourrier propose de faire un sondage avec la population. Mme la Maire suggère de laisser mûrir le sujet et d'y revenir ultérieurement.

Fin de conseil à 21h40

Le 7 novembre 2023,

Mme JOUANNET Martine
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Pourrier', with a double-headed arrow pointing to the right.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jouannet', with a large flourish at the end.